

L'absentéisme pour maladie ordinaire et accident de travail dans le secteur public se stabilise en 2023

26 Juin 2024

PUTEAUX, 26 juin 2024 – Après plusieurs années de hausse, l'absentéisme pour maladie ordinaire et accident de travail au sein des collectivités territoriales se stabilise à hauteur de 5,7% en 2023. Le Baromètre de l'absentéisme des collectivités territoriales, réalisé par WTW en France auprès de 11 000 collectivités employant 263 000 agents, présente l'évolution des tendances et les enjeux de l'absentéisme au sein des structures publiques pour l'année 2023 et recense les solutions pour y remédier.

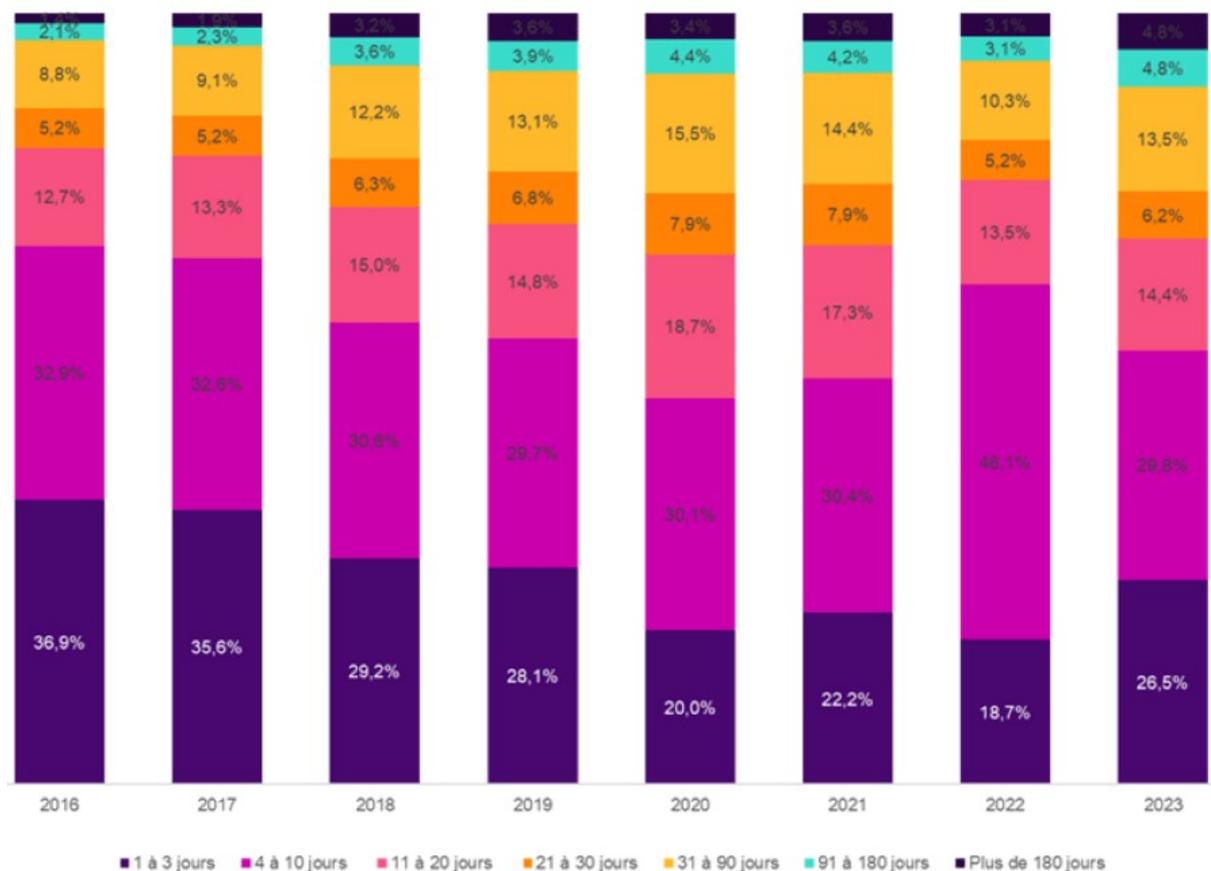
Le taux d'absentéisme pour maladie ordinaire s'élève à 4,44%, stable par rapport à l'année précédente, mais toujours en hausse de près de 13% par rapport à 2021. L'augmentation cumulée depuis 2017 est de +22%.



Evolution du taux d'absentéisme pour maladie ordinaire depuis 2017

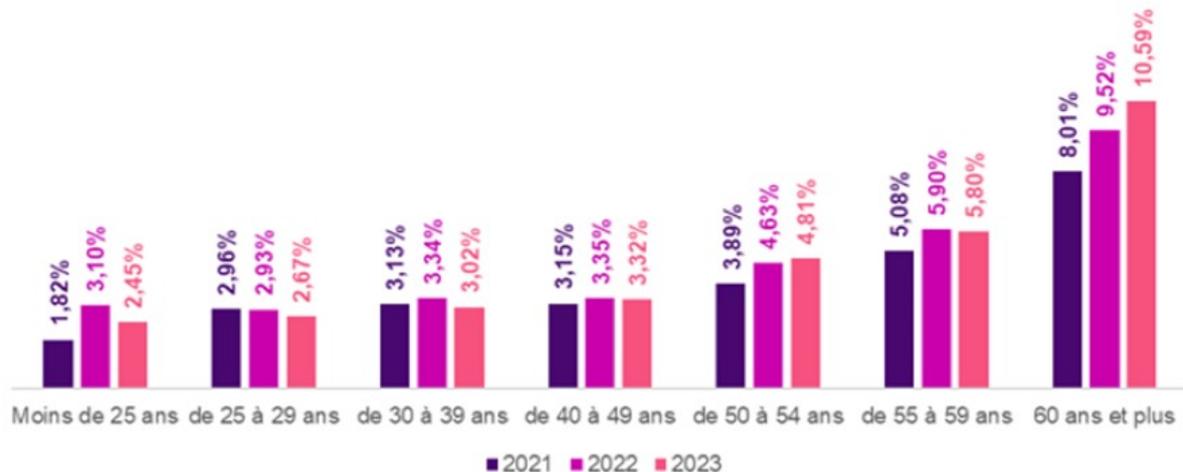
Près d'un tiers (32%) des agents ont été absents au moins une fois dans l'année, en baisse de 21% par rapport à 2022 pour revenir au niveau de 2019-2021. La durée des arrêts est, cependant, plus longue : 32,5 jours en moyenne par arrêt, en hausse de 33% par rapport à 2022 (24,5 jours).

Les arrêts de courte durée (1-10 jours) diminuent par rapport à 2022, passant de 65% à 56%. Un indicateur encourageant, d'autant que les arrêts courts ont un impact fort sur l'organisation (remplacement difficile à mettre en œuvre, baisse de la qualité de service, démotivation du personnel présent...), notamment pour les activités non reprogrammables, nombreuses dans les collectivités.



Répartition des arrêts en fonction de la durée

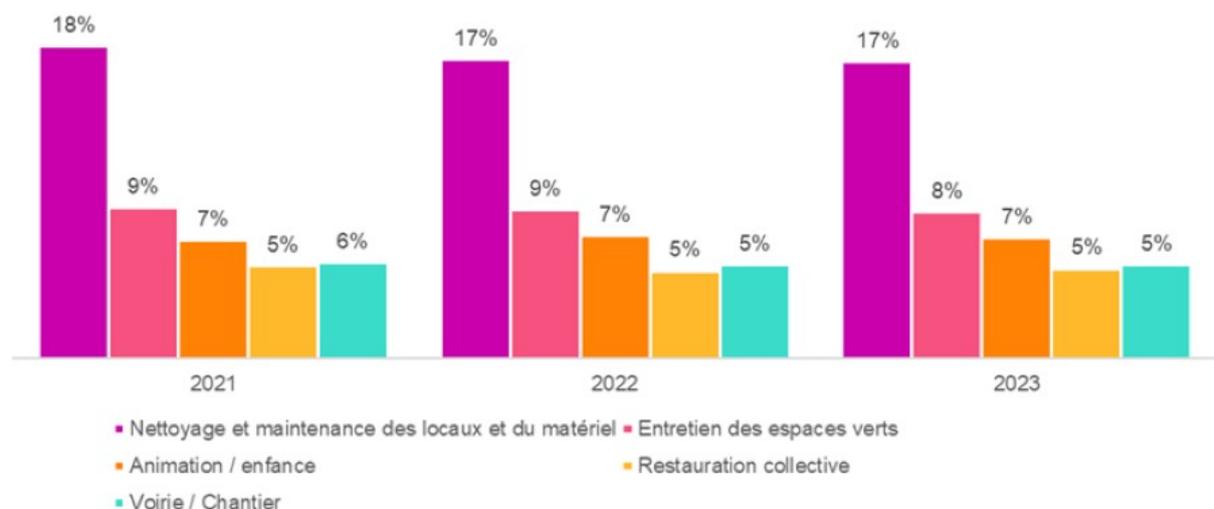
Certaines populations voient leur absentéisme croître de façon plus importante. C'est le cas des moins de 25 ans, dont l'absentéisme a connu, entre 2021 et 2023, la plus forte augmentation (+35%), ainsi que des plus de 60 ans (+32% entre 2021 et 2023, et +54% entre 2019 et 2023).



Taux d'absentéisme par tranche d'âge

Le taux d'absentéisme pour accident de travail s'établit à 1,33% en 2023, en très légère baisse par rapport à 2022 (1,37%), mais dans la continuité depuis 2019. La durée moyenne par arrêt est de 81,1 jours, en augmentation de 1,5% par rapport à 2021 (78,8 jours).

En 2023, les accidents de service représentent 76% des sinistres et 62% des jours d'arrêt. La survenue des accidents est plus marquée dans certains secteurs d'activité. Ainsi, les agents exerçant un métier physique (nettoyage et maintenance de locaux, entretien des espaces verts, animation / enfance...) sont les plus susceptibles de subir un accident de travail. Les principales causes étant toujours liées à des efforts de soulèvement, à la manipulation de charge, à une chute ou une glissade.



Secteurs les plus touchés par les accidents de travail

La maladie professionnelle, bien que moins fréquente (13% des arrêts), pèse sur l'absentéisme lié à l'accident de travail, avec 29% des jours d'arrêt.

Enfin, les accidents de trajet restent à un niveau stable depuis trois ans. Ils représentent 11% des sinistres et 9% des jours d'arrêt.

“

Dans un contexte d'allongement des carrières et de vieillissement de la population, la mise en place de moyens de prévention est un levier à privilégier.”

Noémie Marciano | Directrice de l'activité Health & Benefits de WTW en France

Noémie Marciano, Directrice de l'activité Health & Benefits de WTW en France : « En 2023, l'absentéisme se stabilise au sein des collectivités territoriales. Néanmoins, la durée moyenne des arrêts est la plus élevée de ces dernières années, avec un absentéisme particulièrement marqué chez les 50 ans et plus. Dans un contexte d'allongement des carrières et de vieillissement de la population, la mise en place de moyens de prévention est un levier à privilégier et des actions concrètes en matière d'aménagement du temps et des postes de travail, et du parcours professionnel permettent de favoriser le maintien en activité des seniors ».

L'Observatoire 2024 de l'absentéisme dans les collectivités territoriales est disponible [ici](#)

METHODOLOGIE

L'Observatoire de l'absentéisme dans les collectivités territoriales est une analyse qui s'appuie sur les données collectées en maladie ordinaire et accident de travail déclarés par les collectivités assurées auprès de WTW en France sur l'année civile 2023 dans le respect RGPD. L'analyse porte sur un panel de 11 000 collectivités employant 263 136 agents affiliés à la CNRACL.

A propos de WTW